

Etude de Mes Valérie RONARCH et Gwénael RAOUL Notaires  
17 rue Laennec, 29000 Quimper. Tél: 02.98.55.62.91.

## **VENTE SUR LICITATION**

**Le vendredi 18 avril 2014 A 14 h**

A la requête de : «LA SELARL EMJ », au capital de € 150 000, Mandataire judiciaire, demeurant 6 rue St Marc à QUIMPER agissant ès qualités de Liquidateur de Madame DANIEL née LE BORGNE Janine 9 rue du Pic de la Mirandole 29000 QUIMPER (gardiennage et sécurité), la SELARL MB ASSOCIES, représentée par Me Bernard CORRE ayant été désigné en qualité de mandataire liquidateur suivant jugement du Tribunal de Commerce de QUIMPER du 23 novembre 2007 ;

Ayant Maître Thibault DOUBLET pour Avocat, membre de la SELARL BAILLEUX - BALK-NICOLAS – DOUBLET avocats inscrits au barreau de QUIMPER-  
Il sera procédé à la vente aux enchères en l'étude de Mes Valérie RONARCH et Gwénaél RAOUL notaires associés à QUIMPER, 17 rue Laënnec en un lot unique du bien suivant :

**en la commune de QUIMPER**  
9 Rue Pic de la Mirandole,  
**une propriété cadastrée**

section BI N° 136 pour une contenance de 4a 12 ca et comprenant ;  
- Une grande maison en pierre sur quatre niveaux bâtie sur un terrain particulièrement en pente et édifiée dans les années 1920 et comprenant :  
- Sous sol (usage de caves et de chaufferie)  
- Rez de chaussée : séjour salle à manger, cuisine,  
- Etage : salle d'eau, 4 chambres et WC ;  
- Deuxième étage : chambre, local sous pente ;

**MISE A PRIX :**

**QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000€)**

avec possible baisse du quart en cas de non enchère : (enchères par 500 €).  
La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de QUIMPER en date du 9 février 2013 passé en autorité de la chose jugée (certificat de non appel du 21 mai 2013) ordonnant la liquidation et le partage de l'indivision existant entre Madame Janine LE BORGNE épouse DANIEL et Monsieur Jean-François DANIEL et ordonnant la vente par licitation du bien immobilier ;  
Les biens ci-dessus seront vendus aux jour, heure et lieu sus indiqués, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente dressé et déposé au cabinet desdits notaires le 20 mars 2014 où toute personne peut en prendre connaissance.

Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication  
*Rédigé par l'Avocat soussigné. Maître T. DOUBLET*